



Validité de mon contrôle technique

Par **tarabiscotte**, le **15/07/2021 à 17:34**

bonjour,rnrnDevant partir en vacances en Aout, je m'interroge sur la validité de mon contrôle technique.rnrnCelui-ci est valable jusqu'au 25 aout 2021. Cependant, j'ai pris rendez-vous pour le 17 juillet pour repasser le CTO par anticipation.rnrnSi mon CTO est OK , j'aurai le droit de rouler jusqu'au 16 juuillet 2023.rnrnMais si mon CTO necessite une contre-visite et que je ne puisse pas avoir de rdv chez mon garagiste pour effectuer la réparation necessaire, est-ce que je pourrai toujours rouler avec mon ancien CTO valable jusqu'au 25 aout 2021 ?

Par **le semaphore**, le **15/07/2021 à 18:14**

BonjourrnrnLa date de derniere visite au controle technique vient à la file de à la precedente dans le SIV (service d'immatriculation des vehicules) renseigné par le controleur , avec éventuellement , le delai de 2 mois pour revenir .rnrnLe vehicule n'ayant plus les caracteristiques de maintien en circulation est immobilisé et mis en fourierre , si trouvé en circulation , excepté pour les points exhaustivements listés ou le delai de un mois est accordé pour effectuer la mise à niveau .rnrnVous ne pouvez vous prevaloir de la date administrative du delai de passage de l'ancien CTO pour continuer à rouler si une anomalie etait détectée par le controleur . CERTIFICAT apposé avec lettre S .rnrnC'est pareil que si le VL avait des pneus lisses , vous ne pourriez exciper la date de CTO à venir , pour éviter l'immobilisation aupres des FDO .rnrnLa date limite de maintien en circulation si defaut constaté non affectant la securité est bien de 2 mois apres la date du dernier controle .

Par **BrunoDeprais**, le **15/07/2021 à 18:25**

Bonjour, rnrn rnrnJe ne comprends pas trop l'intérêt de la question étant donné que vous avez un délai de deux mois pour passer une contre visite.

Par **tarabiscotte**, le **15/07/2021 à 18:32**

bonjour,rnrnSachant qu'il ne pourra s'agir éventuellement que d'une anomalie non détectable par les forces de l'ordre (amortisseurs fatigués), je n'ai donc aucun intérêt à passer le CTO par anticipation.rnrnPlus avantageux d'attendre de le passer un peu avant le 25/08 dès mon retour de vacances.

Par **BrunoDeprais**, le **15/07/2021 à 18:36**

Ben voilà, vous avez trouvé votre réponse. rnrnFaites gaffe quand même que votre amortisseur ne vous abandonne pas sur la route des vacances.

Par **tarabiscotte**, le **17/07/2021 à 18:39**

bonsoir,rnrnAyant passé mon CTO par anticipation ce jour, je dois repasser une contre-visite.rnrnmotif rnrn**orientation anti-brouillards mal réglée**.rnrnest-ce normal que cette anomalie nécessite une contre-visite ?

Par **chaber**, le **17/07/2021 à 18:47**

bonjourrnrnJ'ai eu exactement le même motif pour mon contrôle technique de mi-juin. Mon garagiste m'a confirmé qu'il ne pouvait rien faire; d'autant qu'il avait effectué la révision annuelle